



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

ENDURO DE LA PIPE

DIMANCHE 25 AOÛT 2019

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

I - 2019 - 218

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre à l'occasion de la course ENDURO DE LA PIPE organisée le dimanche 25 août 2019,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement de la course ENDURO DE LA PIPE organisée par l'association ENDURO JURA VTT le dimanche 25 août 2019, les mesures suivantes sont prescrites :

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du samedi 24 août 2019 à 14h au dimanche 25 août 2019 à 19h :

- Sur une partie du délaissé (propriété du Conseil Départemental du Jura) au lieu-dit Petit Truchet sur la RD 69, zone délimitée par des panneaux de stationnement interdit.
- Sur le parking du stade des Champs de Bienne.

Afin de permettre le bon déroulement des ravitaillements et des points navette de la course.

Article 2. : Ces prescriptions sont signalées aux usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'association ENDURO JURA VTT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 18 juillet 2019
Le Maire, Jean-Louis Millet
Pour ampliation,
La 1^{ère} Adjointe, Françoise Robert



